

*Les crédits*

Il est donc clair qu'une confusion totale, dirais-je, règne à la tête du ministère de l'Énergie. Personne ne semble se préoccuper des engagements que le premier ministre a pris en ce qui concerne le développement durable, à en juger par la conduite et les déclarations auxquelles j'ai fait allusion il y a un instant. Le ministre de l'Énergie, et le Cabinet peut-être, ne semblent pas se rendre compte que la politique énergétique est une politique environnementale. Elle est particulièrement importante à cause de son incidence sur l'environnement.

Donc, pour donner plus de mordant à cette motion relative au développement durable, je propose des amendements qui feront de l'énergie la caractéristique essentielle de cette motion. La motion dont nous sommes saisis demande au gouvernement de préparer un plan pour qu'un minimum de substances délétères soient rejetées dans l'environnement. Parfait.

Comment un tel plan, si opportun et si urgent soit-il, peut-il être couronné de succès sans une réforme fiscale environnementale et sans de puissantes mesures de dissuasion à l'intention des contrevenants? Il me semble que pour obtenir que ne soient rejetés dans l'environnement qu'un minimum de déchets provenant d'activités qui sont prévues dans la Loi canadienne sur la protection de l'environnement ou, ce qui est encore plus important, d'activités qui n'y sont pas prévues, il faut créer des normes nationales qui aient force exécutoire. Pas des lignes directrices, ni des codes, mais des normes. La possibilité d'établir des normes nationales a été rejetée l'an dernier, à l'époque où le projet de loi a été étudié en comité, après quoi il a été adopté par la Chambre. C'est à cause de la virulence du virus du lac Meech. Pour cette raison, le paragraphe 3 de la motion en discussion aujourd'hui doit être renforcé.

En conclusion, la motion est une très bonne motion. L'amendement suivant vise à inciter davantage la Chambre à l'approuver.

En conséquence, je propose qu'on modifie la motion à l'étude aujourd'hui en ajoutant, après la dernière ligne, de ce qui suit:

4) que chaque ministère et organisme du gouvernement examine ses politiques, projets et budgets afin d'en déterminer la contribution à un développement durable et que le gouvernement dépose les résultats de cet examen avant le 5 juin 1990;

C'est le 5 juin 1990 que commencerait la Semaine de l'environnement l'an prochain. Compte tenu de cette date anniversaire, la motion dirait ensuite:

5) que le gouvernement dépose, avant le 5 juin 1990, une stratégie ayant pour objet de réduire d'au moins 20 p. 100 les émissions de dioxyde de carbone d'ici l'an 2005, par rapport aux niveaux de 1988;

6) que le gouvernement présente, avant le 30 septembre 1989, des modifications à la Loi canadienne sur la protection de l'environnement afin de donner au Canada des normes nationales ayant force exécutoire pour prévenir la pollution.

Ce n'est qu'avec des normes nationales ayant force exécutoire que nous réussirons vraiment à assainir l'environnement au Canada comme nous le souhaitons.

**M. le vice-président:** La présidence va étudier les amendements proposés par le député de Davenport pour voir s'ils sont recevables et rendre une décision sous peu.

Entre-temps, nous allons passer à la période des questions et des commentaires. Le député de Mississauga-Ouest.

• (1630)

**M. Horner:** Nous sommes tous d'accord avec le député de Davenport (M. Caccia) sur beaucoup de points. Nous savons fort bien que notre travail de législateur ne nous mènera pas bien loin si nous ne nous occupons pas des problèmes environnementaux que le Canada éprouve aujourd'hui. Toutefois, je pense que l'attitude de l'opposition est trop simpliste. Depuis 1984, le député de Davenport soulève inlassablement des problèmes d'environnement. Je l'en félicite. Monsieur le Président, depuis votre élection et la mienne en 1984, nous avons reconnu son travail dans ce domaine. Mais il ne faut pas oublier qu'auparavant, le député de Davenport était ministre de l'Environnement. Je veux lui poser un certain nombre de questions très précises.

Pourquoi n'y a-t-il pas eu de plans de contrôle des émissions en place et pourquoi les mesures canadiennes visant à réduire les émissions étaient-elles subordonnées à celles des États-Unis? Pourquoi n'y a-t-il pas eu d'aide financière particulière pour développer une nouvelle technologie anti-pollution dont nous avons grand besoin? Pourquoi n'a-t-on pas aidé financièrement l'industrie à faire disparaître les sources d'émissions les plus importantes? Pourquoi le financement de la recherche, du contrôle et des services de communication relatifs aux pluies acides allait-il prendre fin? Beaucoup de choses ne tournaient pas rond alors, mais il vrai que ce n'est pas un prétexte pour ne pas agir rapidement. Comment peut-il oser fixer une date limite, le 5 juin, le début de la semaine de l'environnement l'an prochain, alors que les normes d'émissions pour les nouvelles automobiles et les nouveaux camions n'ont pas été relevées depuis presque 10 ans?